

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

19/04/2017

Dossier complet le

19/04/2017

N° d'enregistrement

2017-4743

1. Intitulé du projet

Communes de MERIGNAC et SAINT MEDARD EN JALLES : aménagement d'une Aire de Grand Passage (av Marcel DASSAULT)
MODIFICATION DEMANDEE SUITE A PREMIERE DEMANDE VALIDEE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 18/04/16

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. ALAIN JUPPE

RCS / SIRET | 24 | 330 | 031 | 600 | 011 |

Forme juridique | EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une aire de grand passage pour l'accueil de gens du voyage (150 caravanes sur 6.1 ha) sur les communes de MERIGNAC et SAINT MEDARD EN JALLES.
L'aire de grand passage sera entièrement sur la commune de Mérignac. Seul l'accès principal sera sur la commune de Saint Médard en Jalles (cf plan figurant le projet dans son environnement).
L'Aire comprendra:

- une plateforme de type prairie rustique entourée d'un talus et d'une clôture pour le stationnement des caravanes,
- des pistes de circulation en revêtement drainant,
- des points de raccordement d'eau potable,
- des bornes électriques,
- une plateforme de vidange et de collecte des eaux de vanes et de bennes à ordures

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise à appliquer le Schéma Directeur d'Accueil des Gens du Voyage de Gironde, validé par la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage du 24 octobre 2011.

Ce document prévoit la création d'une aire de grand passage pouvant accueillir entre 150 et 200 caravanes sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ce projet permettra d'accueillir des gens du voyage itinérants pour des durées de stationnement courtes. Il permettra de répondre aux besoins de regroupement ponctuel que constituent les grands rassemblements durant la période estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Voirie et terrassement: débroussaillage, défrichage et terrassement pour mise à niveau. Création d'une voirie interne en grave calcaire (5m de large)
- Réseaux:
 - eau potable: création de bornes de puisage pour la distribution d'eau potable, raccordement sur le réseau public,
 - électricité: mise en place d'un transformateur et d'un local compteur/disjoncteur, distribution par des bornes de branchement,
 - assainissement: raccordement au réseau collectif, mise en place de cuves de récupération (collecte des eaux vannes) avec une aire de vidange à l'intérieure du site (emplacement réservé) et rejet des eaux usées dans le réseau unitaire existant via un nouveau réseau à poser,
 - eau pluviale: les eaux pluviales sont infiltrées dans le sol par les revêtements drainants prévus dans l'aménagement (herbe et matériaux concassés) et récupérées en périphérie avec un tamponnement (stockage dans les fossés périphériques pour rejet dans le réseau unitaire existant via un nouveau réseau à poser)
 - clôture: pas de clôture mise en place mais un talus et un fossé sur le périmètre du projet.
 - déchets: mise en place d'un emplacement réservé aux bennes à ordures à l'intérieur du site

Travaux envisagés premier semestre 2018. Les impacts sur la circulation seront limités pour ce qui concerne l'aménagement de l'Aire proprement dite. La desserte par les réseaux nécessitera une gestion attentive de la circulation sur l'avenue Marcel Dassault.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les caravanes attendues et autorisées pourront stationner sur l'aire de grand passage avec un droit d'accès aux fluides.

Les ordures ménagères seront collectées à l'intérieur du site durant la période d'occupation.

Les véhicules pourront stationner et circuler sur les revêtements adaptés.

L'accès principal (mise en place d'un portail) au site s'effectuera depuis l'avenue Marcel Dassault et via l'avenue de Pagnot bordant la limite Est du terrain d'assiette du projet.

Un deuxième accès, à l'ouest du projet, donnant sur l'impasse de Lucbert sera un accès pompier (avec mise en place d'un portail).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas. Nouvelle demande suite à première demande validée par arrêté préfectoral du 18/04/2016.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie .	3.3 ha + 2.8 ha soit 6.1 ha dont 3.33 ha de surface utile
Capacité d'accueil	150 à 200 caravanes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

MERIGNAC (av Dassault):
(parcelles EO92 et EO 94).
Pour l'aire de grand passage
SAINT MEDARD EN JALLES:
(une partie de la parcelle KE16:
0.168 ha). Pour l'accès à l'aire
de grand passage

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelles forestière en friche.

Les parcelles sont en cours d'acquisition par BORDEAUX METROPOLE.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Bordeaux Métropole approuvé par délibération
du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2016 et opposable depuis
le 24 février 2017

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement de la quasi totalité des parcelles. Seuls les arbres de haute tige les plus remarquables seront préservés dans la mesure où leur implantation sera compatible avec les circulations des véhicules prévus sur le site. Concernant la parcelle KE16 une petite partie de la parcelle (0.168 ha) sera défrichée suite à l'acquisition de l'emprise nécessaire pour l'accès principal à l'aire de grand passage.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voisinage de l'avenue Marcel Dassault (voie bruyante de classe 3 selon arrêté préfectorale du 3 mars 2009)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux usées dans le réseau public. Vidange des véhicules dans l'aire dédiée. Les rejets seront renvoyés jusqu'à un collecteur public.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eaux usées hors collecteur n'est envisagé.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne trois parcelles classées au PLUI: - en zone AU12: Zone extension urbaine pour artisanat et industrie légère - en zone NH2: Zone micro constructible - en zone NG: Zone naturelle générique Le secteur correspond à d'anciens remblais naturellement re-colonisés par la végétation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une deuxième étude de cas par cas:

- ajout d'une deuxième parcelle E094 portant l'emprise du projet à 6.1 ha ✓
- une partie de la parcelle KE16, 0.168 ha, pour l'accès à l'aire de grand passage après celle validée par arrêté préfectoral le 18/04/2016

L'aménagement prévu se traduit par la création d'un vaste espace enherbé traversé par une voie simple de 5 m de large. Les raccordements aux réseaux d'assainissement publics permettront de gérer les rejets générés par les véhicules amenés à stationner de manière très ponctuelle sur le site (aire ouverte de mai à septembre).

Le traitement réservé au boisement (peu qualitatif) présent sur le site sera abordé dans le cadre de l'autorisation de défrichement nécessaire pour toute demande concernant une superficie supérieure à 0,5 ha.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. A cet effet, une note environnementale est jointe à la présente demande.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue; l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Annexe à la demande de cas par cas - Reportage photographique - Plan de situation du terrain (1/20.000e) - Plan figurant le projet dans son environnement - Plan du projet d'aménagement - Diagnostic environnemental novembre 2015 (diagnostic des zones humides et rapport de l'étude pédologique) réalisé par GEREAA et SOLENVIE - Note environnementale avril 2017 réalisée par SCE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature